

LE FRANÇAIS, UNE OPTION FACULTATIVE ?

FO a été auditionnée par la Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (DGESCO) le jeudi 6 mai sur le programme d'un nouvel enseignement de Français et Culture Antique (FCA) en classe de sixième.

En réponse aux interventions du syndicat, le ministère a reconnu qu'il n'y avait pas de moyens supplémentaires pour le mettre en place, qu'il serait financé sur la marge d'autonomie des établissements pour un maximum de 2h hebdomadaires et qu'il pouvait être assuré aussi bien par un professeur de lettres classiques, de lettres modernes avec ou sans certification.

FO a dénoncé la contradiction inhérente à ce nouvel enseignement. S'il reconnaît la place des LCA dans l'enseignement du français et des autres disciplines, il s'agit d'un enseignement de français... optionnel. Cela soulève de nombreuses inquiétudes autant liées à la mise en œuvre de ce enseignement qu'au précédent qu'il constitue : transformer les savoirs fondamentaux en un enseignement optionnel.

Dans un contexte où les collègues réclament des heures et des postes pour pouvoir enseigner dans des conditions acceptables, la création d'un nouvel enseignement sans les moyens pour le mettre en œuvre ni pour l'assurer partout ne répond pas aux attentes des collègues.

LA PANACÉE CENSÉE COMPENSER L'AFFAIBLISSEMENT DES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT

Le projet de programme est très ambitieux et a le mérite de reconnaître l'étendue et la diversité des apports du latin et des cultures antiques dans notre civilisation et dans la langue française en premier lieu. S'il reconnaît officiellement le caractère fondamental de l'enseignement des LCA pour les apprentissages des élèves dans toutes les disciplines du collège, c'est toutefois dans un contexte où l'enseignement optionnel des LCA a pâti de la réforme du collège. Pour mémoire, sa première mouture le supprimait purement et simplement. Son financement sur la marge d'autonomie des établissements, a pour effet de ne pas garantir aux élèves un égal accès à l'enseignement des LCA puisqu'ils ne bénéficient pas d'un horaire national.

UNE AIDE OU UNE OPTION ?

FCA est une option présentée comme un soutien. Soit c'est une aide dans le cadre du programme de français, et ça doit être proposé à tous ceux qui en ont besoin. Quels



sont les élèves les plus fragiles qui seront volontaires pour suivre une ou deux heures de plus de cours en 6^{ème} ? Soit c'est une option, un « plus » pour les élèves, qui n'est pas indispensable à tous, et cet enseignement relève alors des LCA et doit être pris en charge par des professeurs de lettres classiques.

Il y a donc une contradiction entre le fait de s'adresser à des élèves volontaires « *qui souhaitent renforcer et enrichir leur connaissance et leur usage de la langue française* » (p.4 du projet de programme) et de s'adresser en même temps des élèves en difficulté qui auraient besoin d'aide. D'un côté, les élèves ont des bases qu'ils souhaiteraient approfondir, de l'autre les élèves ont besoin d'acquérir des bases. Au-delà de l'effet d'annonce, à combien d'élèves ce soutien profitera-t-il, alors que le programme réaffirme la place fondamentale du lien entre maîtrise de la langue française et des LCA ?

En définitive, sans pour autant qu'il lui soit accordé les moyens correspondants, l'option FCA se voit chargée de pallier l'affaiblissement de l'enseignement de plusieurs disciplines qui ont vu leurs horaires diminuer de réforme en réforme en même temps que les effectifs par classe augmentaient,

Cet enseignement qui ne coûte rien ne résoudra pas les problèmes des élèves en difficulté.

LE FRANÇAIS : UNE OPTION ?

C'est l'autre paradoxe de l'enseignement de FCA, il est organisé sous forme d'une option pour assurer des enseignements fondamentaux. Pourquoi priver les autres élèves de ces enseignements puisque le programme annonce qu'il ne s'agit pas d'un enseignement de LCA mais bien de français ? Le programme montre dans ses trois axes qu'il est constitué d'éléments indispensables à la maîtrise du français (lexique, grammaire, oral, écrit, histoire des arts, etc). Il rappelle que « le latin est omniprésent en français – à hauteur de 80% du lexique » (p4), par conséquent cet enseignement de français ne devrait pas être optionnel mais intégré au cours de français avec les moyens correspondants. Il devrait plutôt se traduire par une augmentation de l'horaire de français d'une part, mais aussi d'histoire, des sciences, des arts plastiques, etc. Ce projet d'enseignement facultatif confirme que les conditions d'enseignement du français au cycle 3 ne permettent plus une bonne maîtrise de la langue française.

UN PAS DE PLUS DANS L'AUTONOMIE

La mention d'un horaire maximal de 2h rappelle les conséquences dramatiques de la circulaire ministérielle du 24 janvier 2018 concernant l'organisation des LCA. Celle-ci ne fixait que des maxima horaires. Elle a été le prétexte à une révision des horaires à la baisse et à autant d'organisations que d'établissements pour mettre en œuvre un même programme. Chaque collège sera libre de le proposer ou non et de choisir l'horaire qu'il lui accordera.

MENACE POUR LES LETTRES CLASSIQUES

Que penser d'un enseignement qui peut être pris en charge aussi bien par un enseignant qualifié en latin et en grec, c'est-à-dire expert de sa discipline, que par un enseignant qui n'a pas cette expertise ?

En effet, ce programme affirme qu'il ne s'agit pas d'un enseignement du latin ni du grec mais d'un enseignement du français à partir du latin et du grec. Il crée ainsi une confusion où la qualification donnée par le concours ne compte plus et efface par là-même la spécificité entre les deux disciplines lettres classiques et lettres modernes. « Cet enseignement est dispensé par des professeurs de Lettres classiques chaque fois que cela est possible, par des professeurs titulaires de la certification complémentaire en Langues et Cultures de l'Antiquité, et par des professeurs de Lettres modernes » (p.4)

L'autre danger est de menacer l'horaire de LCA en 5e, 4e et 3e au motif que les élèves auraient déjà eu une initiation au latin et au grec en 6ème. Alors qu'il repose sur une intention de démocratisation de l'enseignement des LCA, il risque en fait de fragiliser une nouvelle fois les collègues de Lettres classiques et leur enseignement.

UN CRAN DE PLUS DANS LA MISE EN CONCURRENCE DES DISCIPLINES

Il met en concurrence les professeurs et les disciplines pour la répartition de la marge d'autonomie des établissements. Alors qu'il est présenté comme un nouvel enseignement, l'absence de financement spécifique conduit les collègues et les chefs d'établissement à devoir gérer une contrainte supplémentaire dans un contexte de pénurie de moyens déjà criante. Concrètement, il faudra choisir entre cet enseignement réservé à quelques élèves et renoncer à des dédoublements qui bénéficiaient à tous les élèves du niveau 6^{ème}.

Ce projet de nouvel enseignement démontre que la solution n'est pas à chercher dans l'utilisation de la marge d'autonomie mais dans la création des postes et le rétablissement des heures nécessaires. Le SNFOLC invite les personnels à se réunir en HIS, en assemblée générale et à pour-suivre les actions en cours pour obtenir la satisfaction des revendications.